



BRETTEVILLE BASKET CINGAL

REGLEMENT INTERIEUR

En adhérant à l'association, tout licencié s'engage à respecter le règlement intérieur qui prévoit notamment :

POUR LES LICENCIES MINEURS :

Que les parents ne peuvent en aucun cas considérer l'association comme un service public, et doivent s'assurer que l'entraînement aura lieu en prenant contact avec l'entraîneur.

Que le club ne peut engager sa responsabilité quand les parents déposent leurs enfants à l'extérieur du gymnase sans prendre contact avec l'entraîneur.

POUR TOUS LES LICENCIES

Tu t'engages à :

- Être assidu à tous les entraînements (les horaires donnés sont ceux du début de l'entraînement et non de l'arrivée à la salle).
- Être disponible pour tous les matchs de la saison, déplacements compris.
- Assurer 3 ou 4 déplacements en fonction du planning établi.

Dans tous les cas d'indisponibilité, avoir un motif valable et prévenir le plus tôt possible l'encadrement.

- Assurer dès la catégorie U13, une demi-journée par mois minimum pour :

O Soit arbitrer.

O Soit tenir la table de marque (feuille ou chrono)

O Soit être responsable de salle (licenciés seniors)

- Respecter le matériel du club (ballons, maillots...) et du gymnase (panneaux, vestiaires, douches...).
- Respecter les agents d'accueil, les dirigeants, les entraîneurs, les arbitres, les adversaires et le public, aussi bien à domicile qu'à l'extérieur.

TOUT LICENCIE, SANCTIONNE PAR UNE FAUTE FAISANT L'OBJET D'UNE PENALITE FINANCIERE DE LA PART DES INSTANCES DU BASKET (faute technique, disqualifiante), SE VERRA FACTURER L'AMENDE AINSI QUE LES FRAIS OCCASIONNES (frais de dossier).

DES SON INSCRIPTION, LE LICENCIE S'ENGAGE A RESPECTER CE REGLEMENT INTERIEUR. EN CAS DE NON RESPECT, LE COMITE DIRECTEUR POURRA DECIDER DE SANCTIONS (avertissement, suspension voir une exclusion définitive).

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur :

Nom et Prénom :

Signature :